



FORMATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE DES GRUES MOBILES A FLECHES TREILLIS OU GRUES MOBILES A FLECHE TELESCOPIQUES FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE SUIVANT RECOMMANDATION CARSAT R483 CATEGORIES A OU B*

Contexte :

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

L'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autres, sur un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité.

Objectifs :

Être capable de maîtriser la conduite de grues mobiles.

Connaître les règles d'une utilisation en sécurité.

Prendre connaissance des risques d'accidents et d'incidents pour les éliminer,

Connaître sa machine pour mieux l'utiliser,

Assurer l'entretien simple de sa grue.

Obtenir l'autorisation de conduite des catégorie(s) concernée(s).

Personnes concernées :

Toute personne devant travailler avec des grues mobiles.

Personnes concernées :

Toute personne appelée à manipuler une grue mobile avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

Pré requis :

Être âgé d'au moins 18 ans

Bonne compréhension et expression orale de la langue française.

Accessibilité :

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

Dispensateurs de formation :

Formateurs spécialisés dans la conduite et la manipulation des grues mobiles.

Dispositifs de suivi :

Feuille d'émargement par demi-journée,

Attestation de stage.

Méthodes pédagogiques :

Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas,

Remise d'un support de formation,

Questions réponses, partage d'expériences,

Conduite d'engins sur un plateau pédagogique dédié.

Durée du stage :

Initiale et recyclage : 1 Jour soit 7 heures.

Calendrier : Disponible sur simple demande.

Lieu et nature de l'action :

Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence.

Responsable pédagogique :

Cédric CASTAGNIER.

Mode de validation :

Le stagiaire reçoit une attestation de formation.

Le participant ayant un avis favorable aux épreuves théoriques et pratiques se verra remettre une carte d'autorisation de conduite préremplie par l'organisme de formation et qui sera complétée et validée par le chef d'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

CONNAISSANCES THÉORIQUES

Connaissances générales

- Rôle et responsabilités de chacun,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques.

Technologie des grues mobiles

Les principaux types de grues mobiles :

- Caractéristiques et spécificités des différentes grues mobiles existants,
- Usages courants et limites d'utilisations.

Notions élémentaires de physique.

Stabilité et équilibre des grues mobiles :

- Lecture de la plaque de charge.

Risques liés à l'utilisation des grues mobiles :

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés.

Exploitation grues mobiles :

- Opérations interdites
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser

Accessoires de levage et règles d'élingage :

- Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles

Vérifications d'usage grues mobiles :

- Principales anomalies concernant les éléments de la grue.

SAVOIR-FAIRE PRATIQUE

Prise de poste et vérification

- Utilisation des documents (notice d'instructions et VGP),
- Mis en configuration d'exploitation (positionnement du porteur, déploiement et mise en appui des stabilisateurs, réglage de l'horizontalité, déploiement de la grue de chargement ...),
- Vérification visuelle de l'état de la grue et des équipements,
- Vérification de l'engin et des dispositifs de sécurité,
- Vérification de l'adéquation de la grue aux opérations de manutention à réaliser.

Conduite et manœuvres

- Vérifier le bon élingage d'une charge simple,
- Utiliser différents accessoires de levage : élingues, pinces, fourche à palettes ...,
- Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,
- Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible,
- Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le cas échéant le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnels,
- Communiquer par radio,
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Mettre la grue mobile en position hors service,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

- Enumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande (déplacement, manipulation...)
- Vérifier les équipements de transmission
- Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque
- Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue de chargement

Catégories et options possibles :

Catégorie A : grues mobiles à flèches treillis – RS5104

Catégorie B : grues mobiles à flèches télescopique – RS5110

Options possibles : télécommande (cat A / B) ou circulation en charge (cat B)

Certificateur : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Date d'enregistrement : 02/03/2020

DECOUVREZ NOS TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION STAGIAIRES SUR deslandres-contrôle.fr

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 05.53.47.74.00

ou par courriel contact@deslandres-contrôle.com

N° Siret - : 821 009 818 00021 NDA 75470128247